

Communiqué conjoint des ministres des Affaires étrangères et de la Défense de la République française et du Japon (Brest, 11 janvier 2019)

1. M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française, Mme Florence Parly, ministre des Armées de la République française, M. Taro Kono, ministre des Affaires étrangères du Japon, et M. Takeshi Iwaya, ministre de la Défense du Japon, (ci-après désignés « les quatre ministres ») se sont réunis le 11 janvier 2019 pour la cinquième session des consultations politico-militaires ministérielles (« 2+2 ») franco-japonaises. La 8e session du dialogue stratégique entre les ministres des Affaires étrangères s'est tenue en marge de cette réunion ainsi que la rencontre entre les ministres de la Défense.
2. A cette occasion, les quatre ministres ont exprimé leur volonté de continuer à renforcer le « partenariat d'exception » franco-japonais et à poursuivre leur coopération étroite en vue de relever les défis auxquels notre monde est confronté dans tous les domaines. Ce partenariat est fondé sur un attachement aux valeurs de liberté, de démocratie et d'Etat de droit. Tout au long de l'année 2018, la célébration du cent-soixantième anniversaire de l'établissement de nos relations diplomatiques a permis de constater l'intensité et l'ampleur de notre amitié et d'envisager notre avenir commun avec confiance. Afin de concrétiser cette ambition, les deux pays ont exprimé leur volonté d'établir une nouvelle feuille de route pour la période 2019-2023 en vue d'inscrire leur partenariat d'exception dans une dynamique d'avenir. Les ministres se sont félicités du succès de « Japonismes 2018 » et de l'organisation par la France d'une saison culturelle française au Japon en 2021. Ils ont souligné l'importance des échanges humains entre nos deux pays, qui passent par l'apprentissage de la langue de l'autre notamment par le biais de filières bilingues, comme de la mobilité des étudiants et des chercheurs. Ils ont salué la coopération scientifique bilatérale existante, y compris dans le domaine de l'intelligence artificielle.
3. La France et le Japon partagent une même vision d'un ordre international fondé sur la liberté, la démocratie, le respect des droits de l'Homme, le respect du droit, le multilatéralisme et sur des règles. Les ministres sont convenus que les présidences concomitantes du G7 et du G20 par la France et le Japon, en 2019, seront l'occasion de promouvoir une ambition partagée, grâce à une coordination étroite.
4. Les ministres ont réaffirmé leur engagement à agir en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité de la région indopacifique, en se fondant sur leurs valeurs communes et le respect du droit international et le multilatéralisme. Les ministres ont constaté de nombreux points de convergence entre les visions française et japonaise de l'Indopacifique, et ont affirmé leur volonté de favoriser les synergies entre elles pour faire de cette région un espace de paix et de prospérité, inclusif, libre et ouvert à l'ensemble des partenaires, et de promouvoir des coopérations en pays tiers notamment en Afrique et en Asie. Ils sont convenus également de promouvoir des coopérations concrètes dans les domaines tels que la sécurité maritime et l'aide pour le renforcement de capacités des pays en développement, en liaison avec tous nos partenaires concernés. Rappelant que les deux pays sont tous deux des nations du Pacifique, les ministres se sont félicités de la participation de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française au 8ème *Pacific Island Leader Meeting* (PALM 8), qui s'est tenu les 18 et 19 mai 2018 à Iwaki (Préfecture de Fukushima), et ont affirmé leur volonté de renforcer le dialogue entre nos deux pays sur cette région.
5. Afin de consolider la coopération ancienne entre les deux pays dans le domaine maritime, les ministres ont décidé le lancement d'un dialogue maritime global entre nos deux gouvernements, destiné à renforcer les échanges et à favoriser le développement d'initiatives concrètes au regard de l'importance des enjeux liés à la mer et aux océans (gouvernance maritime, science et innovation,

environnement dont le problème des déchets plastiques en mer, économie bleue, sécurité des espaces maritimes, coopérations technologiques et industrielles). Une coopération sur les enjeux globaux dans les enceintes multilatérales sera également développée. Les ministres ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un ordre maritime libre et ouvert, fondé sur l'Etat de droit.

Questions internationales, régionales et globales

6. Les échanges sur la situation internationale ont permis de constater l'identité de vues qui prévaut entre la France et le Japon sur un grand nombre de sujets, sur lesquels les ministres sont convenus de poursuivre leurs échanges réguliers.
7. Tel est notamment le cas sur la Corée du Nord. Nos deux pays ont confirmé leur engagement en faveur de l'objectif de démantèlement complet, vérifiable et irréversible de l'ensemble des armes de destruction massive et des missiles balistiques de la Corée du Nord ainsi que des programmes et installations connexes, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations-Unies. Cet objectif est celui de l'ensemble de la communauté internationale. Les deux pays saluent les efforts diplomatiques en ce sens, y compris le dialogue engagé depuis le sommet entre les Etats-Unis et la Corée du Nord du 12 juin 2018. Les deux pays sont convenus d'exiger de la Corée du Nord des engagements clairs et des actions concrètes pour la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et de poursuivre leur coopération pour lutter contre le contournement des sanctions, y compris le transbordement, afin d'assurer la pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations-Unies. Dans ce contexte, la France a fait part de son intention de renforcer sa participation aux activités de surveillance engagées contre les activités maritimes illicites, par l'envoi de moyens militaires tels qu'un avion de surveillance maritime et un navire, au cours du premier semestre 2019. La France a exprimé sa solidarité avec le Japon dans ses efforts pour obtenir le retour immédiat de tous ses ressortissants enlevés en Corée du Nord.
8. Les ministres ont réitéré leur engagement en faveur du maintien d'un ordre fondé sur des règles dans le domaine maritime et sur les principes du droit international tels qu'édictees notamment par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM). Ils ont souligné l'importance de la liberté de navigation et de survol, du commerce sans entrave, de la retenue et du règlement pacifique des différends par des moyens diplomatiques et juridiques. Les ministres ont de nouveau exprimé leur vive préoccupation quant à la situation en mers de Chine orientale et méridionale. Ils ont également rappelé leur forte opposition aux mesures unilatérales qui aggravent les tensions, nuisent à la stabilité régionale et à l'ordre international fondé sur des règles. Ils ont demandé à toutes les parties de respecter leurs obligations au regard du droit international et de s'abstenir d'entreprendre de telles actions. Ils ont insisté sur l'importance des négociations en cours visant à établir un Code de Conduite en mer de Chine méridionale (COC) efficace, conforme au droit international et garantissant le maintien d'un espace maritime libre et ouvert. Les ministres ont également rappelé qu'ils reconnaissent que, pour assurer la stabilité dans la région, ces efforts diplomatiques devraient conduire à la démilitarisation des éléments contestés, ainsi qu'à la paix et à l'ouverture en mer de Chine méridionale, conformément au droit international.
9. S'agissant de l'Iran, les deux pays sont attachés à la préservation du Plan global d'action commun (JCPOA) entre l'Iran et les E3+2, seul outil permettant d'assurer que le programme nucléaire iranien n'est pas détourné à des fins militaires, et au respect de la résolution 2231 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui approuve celui-ci. La France œuvre activement avec l'UE à ce que l'Iran puisse continuer à recueillir les bénéfices de la levée des sanctions prévue par le JCPOA. Le Japon soutient cet effort de la France. Sans préjudice de leur soutien au JCPOA, les deux pays sont préoccupés par les activités déstabilisantes de l'Iran dans le domaine des missiles balistiques et dans la région du Moyen-

Orient et appellent l'Iran à se conformer à ses obligations.

10. S'agissant de la Syrie, les deux pays rappellent que la première priorité demeure la victoire durable contre le terrorisme, en particulier contre Daech. Ils condamnent les agissements du régime de Bachar al-Assad, qui poursuit ses opérations militaires indiscriminées, l'usage massif de la torture, les entraves à l'aide humanitaire et les politiques visant à altérer les équilibres démographiques et à empêcher délibérément le retour des réfugiés et des déplacés internes. Ils rappellent leur détermination à lutter contre l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Il ne peut y avoir dans ce domaine ni banalisation, ni impunité. Les deux pays appellent le régime syrien ainsi que ses soutiens à déclarer et à démanteler l'intégralité de son stock d'armes chimiques. Nos deux pays rappellent l'urgence de faire converger les efforts de la communauté internationale pour parvenir à une solution politique négociée acceptable par l'ensemble des Syriens, conforme à la résolution 2254 du CSNU, seul moyen de stabiliser durablement la Syrie, de prévenir la résurgence du terrorisme et de permettre un retour sûr et volontaire des réfugiés et déplacés. Les deux pays réaffirment qu'ils seront prêts à fournir une aide à la reconstruction de la Syrie lorsqu'une transition politique crédible sera fermement engagée. Les deux pays poursuivront leur engagement à fournir de l'aide humanitaire pour tous les Syriens qui souffrent de la crise de leur pays, en Syrie et dans les pays où ils ont trouvé refuge, et rappellent la nécessité qu'un accès sûr et sans entrave à l'aide humanitaire soit garanti, y compris de manière transfrontalière.
11. Les deux pays sont profondément engagés en vue de faire aboutir la solution à deux Etats, Israël et Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité dans des frontières reconnues par la communauté internationale, avec Jérusalem comme capitale des deux Etats, en accord avec les résolutions des Nations Unies et dans le cadre d'un processus de négociation entre les parties. Face à la catastrophe humanitaire, économique et sociale dans la bande de Gaza, les deux pays appellent la communauté internationale à soutenir la population gazaouie dès aujourd'hui par des projets concrets, y compris via l'UNRWA et pour son avenir en appelant à la levée du blocus, dans le respect des préoccupations sécuritaires d'Israël, et au retour de l'Autorité palestinienne à Gaza, dans le cadre de la réconciliation inter-palestinienne.
12. Les deux pays partagent un même intérêt à coopérer en faveur de la sécurité et du développement en Afrique et notamment au Sahel. Les ministres ont rappelé l'importance de l'aide au développement française et japonaise en Afrique, y compris dans les pays du G5 Sahel, afin d'accompagner les efforts de sécurisation face à la menace terroriste et à la criminalité organisée transnationale. Les ministres français ont encouragé leurs homologues japonais à examiner les modalités d'un renforcement de l'appui du Japon aux initiatives destinées à assurer la paix et la sécurité, notamment dans cette région. Les ministres ont affirmé leur volonté de coopérer en faveur du succès de la 7e Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD 7), organisée en août prochain.
13. Les deux pays ont un intérêt commun au maintien d'un dialogue soutenu et de haut niveau avec la Russie. Pour qu'il soit productif, ce dialogue doit rester ferme et en accord avec les principes partagés par la France et le Japon, fondés sur le respect du droit. Les quatre ministres ont ainsi confirmé encore une fois la Déclaration des ministres des Affaires étrangères du G7 au sujet des actions récentes menées par la Russie contre l'Ukraine dans le détroit de Kertch et les eaux avoisinantes. La France et le Japon réitérent leur appel urgent à la retenue, au respect du droit international et à la prévention de toute nouvelle escalade et demandent à la Russie de libérer les équipages et navires détenus. Les deux pays rappellent également leur attachement à la mise en œuvre des accords de Minsk par toutes les parties prenantes, qui reste aujourd'hui la seule solution viable pour résoudre la crise dans le Donbass. Ils continuent d'apporter leur soutien aux efforts menés dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral.

14. La France a réaffirmé son soutien à l'accès du Japon à un siège de membre permanent dans le cadre d'une réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les deux pays sont également convenus de développer leur coopération au sein de l'UNESCO.
15. Conscients des nouveaux défis auxquels est confronté le système commercial multilatéral, les deux pays ont réaffirmé leur soutien à un système commercial ouvert et multilatéral, fondé sur les règles, avec l'OMC en son centre, disposant d'un organe de règlement des différends fonctionnel. La France et le Japon se sont engagés à approfondir leur coopération, avec leurs autres partenaires intéressés, pour soutenir une réforme de l'OMC, notamment en développant de nouvelles règles pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales, en améliorant le fonctionnement du système de règlement des différends, et en s'assurant du respect par ses membres de leurs obligations de transparence et de notification. Les deux pays ont réaffirmé les engagements de la Déclaration des dirigeants du G20 de Buenos Aires, qui définit une évaluation des progrès accomplis à l'occasion du sommet du G20 d'Osaka.
16. Face à la menace du changement climatique, les deux pays ont affirmé leur engagement ferme à mettre en œuvre, avec ambition et détermination, l'accord de Paris. Constatant avec préoccupation les résultats du rapport du GIEC sur un réchauffement global de 1,5°C et rappelant l'extrême urgence d'agir pour atteindre l'objectif de limiter les températures à bien moins de 2°C et en poursuivant les efforts pour 1,5°C, la France et le Japon œuvreront, à travers la réalisation d'un cercle vertueux pour l'environnement et la croissance, pour faciliter l'innovation, promouvoir la décarbonation du monde et jouer un rôle moteur en matière de politique climatique, dans leurs stratégies à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre. Pour lutter contre la crise de la biodiversité, les deux pays sont convenus de l'importance d'œuvrer, en commun en vue de l'adoption, en 2020, d'un cadre mondial de la biodiversité, ambitieux et réaliste, qui suivra le plan stratégique 2011-2020, comprenant notamment les objectifs d'Aïchi adoptés en 2010 au Japon. Les deux pays soulignent que le G20, le G7, les sommets One Planet et le sommet du secrétaire général des Nations unies sur le climat offrent en 2019 une occasion toute particulière de donner un élan majeur dans ces domaines. Les deux pays ont exprimé leur souhait qu'un dialogue constructif sur un « Pacte mondial pour l'environnement » soit poursuivi. A cet égard, la France se félicite du soutien apporté par le Japon à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « vers un pacte mondial pour l'environnement ». De même, la France se réjouit que le Japon ait adhéré à l'Alliance solaire internationale.
17. En ce qui concerne la gestion et la conservation des ressources baleinières, la France prend note de la position du Japon selon laquelle il reste engagé dans la coopération internationale pour la gestion pertinente des ressources biologiques marines, y compris par la voie de la participation à la Commission baleinière internationale en tant qu'observateur. Les deux pays sont convenus de poursuivre leurs échanges sur la gestion durable et la conservation des ressources baleinières.
18. Les deux pays ont réaffirmé leur volonté de coopérer pour donner un élan en vue de réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) et rappelé l'importance de soutenir les financements innovants pour le développement international afin d'appuyer la croissance économique et le développement durable nécessaires pour sortir de la pauvreté. Dans ce contexte, la France s'est félicitée de la reprise par le Japon de la présidence du groupe pilote sur les financements innovants pour le développement. La France a accueilli favorablement l'intention du Japon de verser une contribution à UNITAID.
19. Les ministres sont convenus que la réémergence des armes chimiques, au Moyen Orient, en Asie et en

Europe implique une mobilisation résolue. Engagés ensemble, avec 38 autres partenaires, dans le partenariat international contre l'impunité de l'utilisation d'armes chimiques, les deux pays mettent en commun leurs moyens pour qu'aucune impunité ne soit laissée à ceux qui utilisent ou développent ces armes. Ils ont salué la décision adoptée par la 4^{ème} session spéciale de la conférence des Etats parties à la Convention pour l'interdiction des armes chimiques en juin 2018 qui prévoit un renforcement de l'organisation dans ce contexte de réémergence. Ils ont en particulier salué la mise en place d'un nouveau bureau de l'attribution chargé d'identifier les auteurs de tout cas de recours à ces armes en Syrie, ainsi que les dispositions mises en place pour la coopération entre l'OIAC et d'autres Etats parties susceptibles de solliciter son concours à l'avenir en cas d'attaque sur leur propre territoire.

20. S'agissant de la menace terroriste, les deux pays sont unis dans la lutte contre un phénomène qui s'attaque aux fondements mêmes de nos sociétés démocratiques et s'engagent à agir ensemble, dans toutes les instances internationales concernées et sous couvert des travaux qui seront menés dans le cadre de leurs présidences respectives du G7 et du G20 en 2019. Ils appellent à des efforts accrus de tous les acteurs concernés en matière de lutte contre une utilisation d'internet à des fins terroristes ainsi qu'à la mise en œuvre rapide de toutes les mesures de l'Agenda de Paris, adopté lors de la conférence internationale sur la lutte contre le financement du terrorisme (Daesh et Al Qaeda), organisée à Paris les 25 et 26 avril 2018, dans la perspective de la conférence de suivi qu'organisera l'Australie en 2019.

21. La France et le Japon ont souligné l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire, fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire et élément important du développement des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. La France et le Japon accordent une grande importance au succès de la Conférence d'examen du TNP en 2020. Ils ont rappelé leur attachement au maintien d'un système international efficace de maîtrise des armements et au désarmement. Reconnaissant le rôle stratégique joué historiquement par le traité sur les Forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) pour la sécurité internationale, les deux pays ont exprimé leur détermination à suivre de près ce sujet. La France et le Japon ont appelé à l'exécution continue du traité New Start par les Etats-Unis et la Russie et à la poursuite d'un dialogue en vue de la réduction de leurs armes nucléaires. Ils ont également réitéré leur engagement en faveur de la lutte contre les trafics illicites d'armes conventionnelles et leur soutien aux instruments internationaux pertinents dans ce domaine. Ils sont convenus de poursuivre leur coopération sur le contrôle des exportations d'armements et de biens et de technologies à double usage afin de contribuer à la sécurité et la stabilité régionales et internationales ainsi qu'organiser à Tokyo le 4^e comité conjoint sur le contrôle des exportations dès que possible.

Coopération bilatérale

22. Les quatre ministres se sont félicités du renforcement de la coopération de sécurité et de défense entre la France et le Japon, illustrée par la participation de membres de la Force terrestre d'autodéfense du Japon au défilé du 14 juillet 2018 à Paris à l'occasion du 160^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et le Japon.

23. Les ministres ont salué 'l'orientation stratégique sur la coopération entre la Marine nationale française et la Force maritime d'autodéfense du Japon' signée entre les Forces maritimes française et japonaise en septembre 2018, ainsi que l'escale de la frégate Vendémiaire de la marine nationale au Japon et la conduite d'un exercice conjoint (VINEX 18) à cette occasion avec le navire d'escorte de la Force maritime d'autodéfense du Japon Yugiri. Les ministres sont convenus d'étudier les possibilités d'escales au Japon et la conduite d'exercices conjoints de la même frégate en 2019. Ils sont convenus de conduire un exercice conjoint franco-japonais à l'occasion du déploiement prévu d'un groupe

aéronaval autour du porte-avions Charles-de-Gaulle dans l’Océan Indien. Concernant les Forces terrestres, les ministres ont salué les échanges de haut-niveau prévus en avril prochain entre le Général Koji YAMAZAKI, Chef d’état-major de la Force terrestre d'autodéfense du Japon et le Général Jean-Pierre BOSSER, Chef d’état-major de l’Armée de terre française lors de la visite de ce dernier au Japon. Quant aux Forces aériennes, les ministres sont convenus d’étudier les échanges et exercices possibles entre leurs Forces à l’occasion d’une escale d’un avion de transport de la Force aérienne d’autodéfense du Japon en France. Les ministres ont affirmé leur volonté de conduire, de manière pratique et régulière, des exercices et des manœuvres conjoints entre tous types de Forces de nos deux pays dans la région indopacifique.

24. Les ministres ont affirmé leur volonté d’œuvrer au renforcement de la coopération stratégique entre la France et le Japon, en particulier dans le cadre du dialogue approfondi et confiant qui s’est engagé entre nos deux pays en matière de sécurité et de défense.
25. Les ministres ont également salué la publication de la revue stratégique et de la loi de programmation militaire 2019-2025, en France, et des *National Defense Programme Guidelines* (NDPG) et du *Mid Term Defense Program* (MTDP, 2019-2023), au Japon, et ont relevé de nouvelles opportunités de coopération qui résultent de ces publications. La convergence des analyses stratégiques et des priorités du renforcement capacitaire observées constituent des facteurs favorables à l’identification et au développement de projets conjoints.
26. Dans le domaine de la coopération de sécurité et de défense, les ministres ont souligné l’importance du renforcement de l’interopérabilité entre les forces armées françaises et les forces d’autodéfense japonaises rendu possible par la signature d’un accord de soutien logistique mutuel (ACSA) à Paris le 13 juillet 2018. Ils ont encouragé le renforcement des visites croisées d’autorités militaires de haut niveau afin d’améliorer la connaissance mutuelle et de saisir au mieux les opportunités d’entraînement en commun, notamment dans l’espace indopacifique.
27. Les ministres sont par ailleurs convenus de développer les échanges et les coopérations sur la sécurité maritime, notamment en matière de connaissance du domaine maritime (MDA), au sein des enceintes bilatérales et multilatérales, notamment du G7, afin de travailler de concert pour lutter contre les activités illégales en mer telles que la piraterie, le terrorisme maritime et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Reconnaissant que la présence de nos deux pays demeure essentielle en ce qui concerne la lutte contre la piraterie au large de la Somalie et dans le Golfe d’Aden, les ministres sont convenus de renforcer leur coopération, y compris à travers l’utilisation du Centre régional de formation à Djibouti (DRTC).
28. En matière d’armement et de coopération technologique, les ministres ont souhaité l’intensification de la coopération sous la supervision du comité sur les équipements de défense, dont la dernière réunion s’est tenue à Tokyo le 5 juillet 2018. Les ministres ont salué la signature de l’arrangement technique en juin 2018, lors du salon EUROSATORY, entre la Direction générale de l’armement (DGA) du ministère des Armées et l’Agence japonaise d’acquisition, de technologie et de logistique (ATLA), qui permet d’initier la recherche conjointe portant sur la technologie de nouvelle génération de détection des mines, premier projet franco-japonais de coopération dans le cadre de l’accord intergouvernemental sur les transferts d’équipements et de technologies de défense, entré en vigueur en décembre 2016. Les ministres ont exprimé leur souhait de faire avancer cette recherche conjointe. Les ministres ont également exprimé leur volonté de développer davantage la coopération entre les industries de défense de la France et du Japon réputées pour leur haute technologie, y compris dans les domaines aérien, maritime et spatial, et ont partagé leur souhait que les échanges avancent dans la perspective de la coopération future dans de vastes domaines dont ceux susmentionnés.

29. Les ministres se sont réjouis des perspectives de coopération accrue dans le domaine de la cyber-sécurité, sur la base du résultat du dialogue organisé à Tokyo, le 12 juin 2018, en vue de l'établissement d'un espace numérique libre, équitable et sûr et de leur soutien conjoint à l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace. Les ministres ont rappelé que dans le cyberspace, comme dans les autres domaines, le droit international existant s'applique et doit être respecté. Ils ont encouragé la poursuite et l'approfondissement des travaux menés dans le cadre des dialogues globaux instaurés dans les domaines de la cyber-sécurité et ont également convenu que les présidences françaises et japonaises du G7 et du G20 en 2019 représentaient une opportunité pour continuer d'échanger sur la cybersécurité et la sécurité de l'environnement numérique.
30. Dans la perspective de la prochaine réunion du dialogue global sur l'espace, les ministres ont exprimé la volonté de renforcer encore davantage notre coopération spatiale dans tous ses volets (surveillance de l'espace, élaboration de règles internationales, amélioration de la résilience des systèmes spatiaux, prévention des collisions, observation de la terre, la science et exploration de l'espace, communication et radiodiffusion, lanceur, et promotion, autant que nécessaire, de la coopération industrielle, etc.), et ont appelé à cette fin à la mobilisation de tous les acteurs de cette filière d'excellence.
31. Les deux pays poursuivent un partenariat étroit dans le domaine du nucléaire civil, réaffirmé dans la déclaration d'intention du 20 mars 2017, y compris dans le domaine de la sûreté, la sécurité, la non-prolifération, la promotion de la technologie Atmea, la mise en œuvre du cycle fermé du combustible nucléaire et notamment la recherche et le développement sur la technologie des réacteurs à neutrons rapides. Ce partenariat s'est notamment traduit, dans le secteur industriel, par des coopérations étroites entre les entreprises du secteur, en particulier une participation capitalistique d'entreprises japonaises à la filière nucléaire française. Le 8e Comité nucléaire franco-japonais tenu le 21 novembre 2018 à Paris a permis de souligner la profondeur de cette coopération dans tous les domaines du nucléaire civil. Les deux pays encouragent également une plus grande coopération entre les industriels français et japonais dans le contexte du démantèlement de la centrale de Fukushima Daiichi. Les deux pays sont également pleinement engagés dans la réalisation du projet international ITER autour de la fusion thermonucléaire à des fins pacifiques.

Union européenne

32. Les ministres ont soutenu la volonté de l'Union européenne de jouer un rôle accru sur les enjeux de sécurité, en particulier en Asie, ainsi que les initiatives françaises en vue de renforcer l'Union européenne, notamment en matière de sécurité et de défense. Ils ont réaffirmé l'importance d'approfondir la coopération entre l'UE et le Japon dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Ils ont salué l'application provisoire de l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Japon, prévue le 1er février 2019, qui doit favoriser des réponses communes aux principaux enjeux sécuritaires ou globaux. Les ministres se sont réjouis de l'entrée en vigueur prochaine, le 1^{er} février 2019, de l'accord de partenariat économique UE-Japon qui ouvre d'importantes perspectives en matière d'échanges économiques en créant une vaste zone économique de quelque 600 millions d'habitants, représentant environ 30 % du PIB mondial. La mise en œuvre de cet accord sera l'occasion de donner un nouvel élan à la relation économique franco-japonaise et de favoriser, entre entreprises, les échanges commerciaux, les partenariats industriels, les investissements croisés, la recherche et développement et l'innovation. Ils ont réaffirmé leur volonté de coopérer dans le cadre du dialogue Asie-Europe (ASEM) et ont salué le succès du sommet de l'ASEM à Bruxelles les 18-19 octobre 2018. Ils sont convenus de coopérer étroitement en vue de la réunion ministérielle de l'ASEM prévue en Espagne en 2019.

33. Les ministres se sont félicités du travail mené par les directeurs généraux lors de leur réunion du 12 décembre 2018 en vue d'identifier des projets concrets pour la coopération. Forts du succès de la réunion de ce jour, les quatre ministres ont décidé de poursuivre leurs échanges et d'organiser au Japon une prochaine session de « 2+2 » en 2020.